

Page: 1/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »
- · UFI: T830-J0NQ-M00Q-9WYY
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Catégorie du produit PC28 Parfums, produits parfumés
- · Emploi de la substance / de la préparation: Parfum d'ambiance
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

Tensio-Actifs

Parc Technologique

7 Rue Edison

69500 BRON

France

Tél: 04 78 85 00 84 Fax: 04 78 79 26 32

www.imao-parfums.com email: j.caffon@tensio-actifs.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Bruxelles: +32 070/245 245

Luxembourg: Centre anti poison: (+352) 8002 5500

Suisse: 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

– FR –



Page: 2/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 1)

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger :





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement : Danger
- · Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (Iso E Super), acétate de linalyle, 3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol, Acetyl cedrene, Cedrol methyl ether, (ethoxymethoxy)cyclododecane, linalool, beta pinène, (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

- · Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 3)

makes a difference

Page: 3/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 2)

- · 2.3 Autres dangers :
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 1222-05-5 galaxolide: Liste II Substances under evaluation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

Reg.nr.: 01-2119976371-33

Reg.nr.: 01-2119457274-37

Reg.nr.: 01-2119969272-32

CAS: 64-17-5 éthanol 50-100%

Numéro index: 603-002-00-5 L'imite de concentration spécifique: RTECS: KQ 6300000 Eye Irrit. 2; H319: $C \ge 50\%$

Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions

communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

CAS: 120-51-4 Benzoate de benzyle <2,5%

RTECS: DG 4200000

CAS: 18479-58-8 2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol <2,5%

CAS: 54464-57-2 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl) <1%

Numéro CE: 915-730-3 ethan-1-one (Iso E Super)

Reg.nr.: 01-2119489989-04-xxxx Consistant en: 68155-66-8 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one; 68155-67-9 1-

2,3,8,8-tetrametnyl-2-naphtnyl)etnan-1-one; 68155-67-9 1- (1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)

ethan-1-one

Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens.

1B, H317

CAS: 115-95-7 acétate de linalyle <1%

CAS: 10339-55-6 3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol <1%

CAS: 32388-55-9 Acetyl cedrene <0,5%

Reg.nr.: 01-2119969651-28 (M=1); Ni Skin Sens. 1B, H317

(suite page 4)

makes a difference

Page: 4/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 3)

CAS: 19870-74-7 Cedrol methyl ether <0,5%

CAS: 58567-11-6 (ethoxymethoxy)cyclododecane <0,5%

Reg.nr.: 01-2119971571-34-0001 1B, H317

CAS: 78-70-6 linalool <0,25%

Numéro index: 603-235-00-2 Reg.nr.: 01-2119474016-42-0002

CAS: 1222-05-5 galaxolide <0,25%

Numéro index: 603-212-00-7 (M=1)

Reg.nr.: 01-2119488227-29-xxxx Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant

le système endocrinien, ou étant toujours en cours

d'évaluation (liste II) (II Substances under evaluation)

CAS: 127-91-3 beta pinène <0,25%

2, H315; Skin Sens. 1, H317

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène <0,25%

RTECS: GW 6360000 Aquatic Chronic 3, H412

Reg.nr.: 01-2119529223-47 • **SVHC** Aucun

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 5)



Page : 5/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 4)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)



Page: 6/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

· DNEL

CAS: 64-17-5 éthanol

Dermique DNEL Worker long-term systemic 343 mg/kg bw/d
Inhalatoire DNEL Worker long-term systemic 950 mg/m³

DNEL Worker acute/short-term local effects 19 mg/m³

CAS: 78-70-6 linalool

Oral DNEL Public long-term systemic 0,2 mg/kg bw/d

Dermique DNEL Public long-term systemic 1,25 mg/kg bw/d

DNEL Worker long-term systemic 2,5 mg/kg bw/d

Inhalatoire DNEL Public long-term systemic 0,7 mg/m³

DNEL Worker long-term systemic 2,8 mg/m³

DNEL Public long-term local effects 16,5 mg/m³

· PNEC

CAS: 64-17-5 éthanol

PNEC STP 0,72 mg/L
PNEC aqua (fresh water) 0,96 mg/L
PNEC aqua (marine water) 0,79 mg/L
PNEC sediment (fresh water) 3,6 mg/kg
PNEC sediment (marine water) 2,9 mg/kg
PNEC soil 0,63 mg/kg

CAS: 78-70-6 linalool

PNEC STP 10 mg/L

PNEC aqua (fresh water) 0,2 mg/L

PNEC aqua (intermittent releases) 2,22 mg/L

PNEC aqua (marine water) 0,02 mg/L

PNEC sediment (fresh water) 2,22 mg/kg

PNEC sediment (marine water) 0,222 mg/kg

PNEC soil 0,327 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)

makes a difference

Page: 7/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 6)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Protection des mains: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Matériau des gants : Sans objet
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide · Forme: Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 78 °C (CAS: 64-17-5 éthanol)

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 • Inférieure:
 3,5 Vol % (CAS: 64-17-5 éthanol)

 • Supérieure:
 15,0 Vol % (CAS: 64-17-5 éthanol)

 • Point éclair :
 13 °C (CAS: 64-17-5 éthanol)

 • Température d'auto inflammation:
 425 °C (CAS: 64-17-5 éthanol)

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 59 hPa (CAS: 64-17-5 éthanol)

· Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 8)



Page: 8/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 7)

· 9.2 Autres informations:

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· COV (CH): 90,12 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant
 Gaz comburants néant
 Gaz sous pression néant

Liquides inflammables
 Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables
 Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques
 Matières et mélanges auto-échauffants
 Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 9)

makes a difference

Page: 9/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64-17-5 éthanol

Oral LD50 7.060 mg/kg (rat) Inhalatoire LC50/4 h 20.000 mg/l (rat)

CAS: 120-51-4 Benzoate de benzyle

Oral LD50 1.700 mg/kg (rat)
Dermique LD50 4.000 mg/kg (lapin)

CAS: 54464-57-2 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (Iso E Super)

Oral LD50 5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 5.000 mg/kg (lapin)

CAS: 78-70-6 linalool

Oral LD50 3.000 mg/kg (souris)

2.790 mg/kg (rat)

Dermique LD50 5.610 mg/kg (lapin)

CAS: 1222-05-5 galaxolide

Oral LD50 >3.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >6.500 mg/kg (rat)

>3.250 mg/kg (lapin)

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral LD50 4.400 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Page: 10/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 9)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 1222-05-5 galaxolide: Liste II Substances under evaluation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 64-17-5 éthanol

EC50 72h 275 mg/l (Algues)

EC50 48h 12.340 mg/l (daphnia)

EC50 96h 13.000 mg/l (fish)

CAS: 1222-05-5 galaxolide

LC50 96h 0,452 mg/l (fish)

NOEC 0,068 mg/l (fish)

ErC50 >0,854 mg/l (Algues)

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

LC50 96h 0,72 mg/l (fish)

EC50 48h 0,36 mg/l (daphnia)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite page 11)



Page: 11/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP14 Écotoxique

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1993
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **DOT** Flammable liquids, n.o.s. (Ethanol)
- · ADR UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL

(ALCOOL ÉTHYLIQUE)), Dispositions spéciales 640D

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL

ALCOHOL))

· IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (containing ETHANOL)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.

Label

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 12)

makes a difference

Page: 12/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 11)

· Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA Ш

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

Attention: Liquides inflammables. l'utilisateur

· Code danger: F-E,S-E · No EMS: Stowage Category

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· DOT

· Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 5 L

On cargo aircraft only: 60 L

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

ml

· Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L

· Excepted quantities (EQ) Code: E2

> Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL

(ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, II

(suite page 13)

– FR –

Page: 13/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1434 du 25 avril 2023 portant 19ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 1, section 1.1.3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 14)



Page: 14/14

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 26.03.2024 Numéro de version 1 Révision: 26.03.2024

Nom du produit: Imao spray « Voyage à New-York »

(suite de la page 13)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Règles d'extrapolation

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Date de la version précédente: 22.03.2024

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Lig. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3